

RAPPORT MENSUEL

Octobre 2024



EUROPEAN
OLYMPIC
COMMITTEES



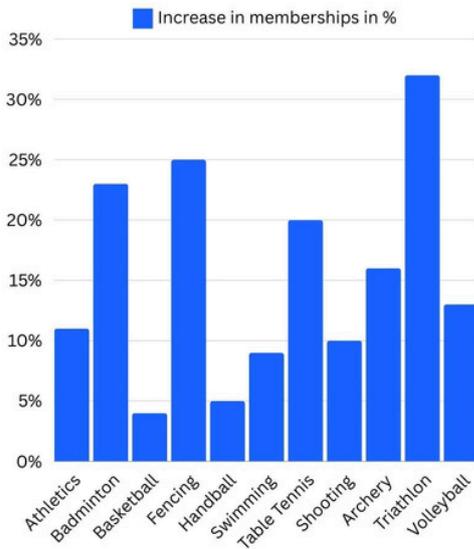
EU
Office

Les chiffres du mois



Jeux olympiques

L'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024



Augmentation du nombre de membres en 2024 par rapport à 2023 en %

Depuis la fin des Jeux Olympiques et Paralympiques, les différentes fédérations sportives françaises ont constaté une forte augmentation de demandes d'adhésions/licences.

Source: [Après les Jeux de Paris, le sport français voit son nombre de licenciés grimper en flèche](#)



Commission européenne

CONFIRMATION HEARINGS 2024					
MONDAY 4 NOVEMBER					
14.30-17.30	M. SEFCOVIĆ Trade and Economic Security, Institutional Relations and Transparency	G. MICALLEF Intergenerational Fairness, Youth, Culture and Sport	18.30-21.30	C. HANSEN Agriculture and Food	A. TZITZIKOSTAS Sustainable Transport and Tourism
TUESDAY 5 NOVEMBER					
9.00-12.00	M. MCCRATH Democracy, Justice and the Rule of Law	E. ZAHARIEVA Startups, Research and Innovation	14.30-17.30	D. JØRGENSEN Energy and Housing	D. ŠUICA Mediterranean
			18.30-21.30	J. ROSWALL Environment, Water Resilience and a Competitive Circular Economy	M. BRUNNER Internal Affairs and Migration
WEDNESDAY 6 NOVEMBER					
9.00-12.00	H. LAHBIB Resilience and Crisis Management, Equality	M. L. ALBUQUERQUE Financial Services and the Savings and Investments Union	14.30-17.30	C. KADIS Fisheries and Oceans	J. ŠIKELA International Partnerships
			18.30-21.30	A. KUBILIUS Defence and Space	O. VÁRHELYI Health and Animal Welfare
THURSDAY 7 NOVEMBER					
9.00-12.00	W. HOEKSTRA Climate, Net Zero and Clean Growth	M. KOS Enlargement	14.30-17.30	P. SERAFIN Budget, Anti-Fraud and Public Administration	V. DOMBROVSKIS Economy and Productivity Implementation and Simplification
TUESDAY 12 NOVEMBER					
9.00-12.00	R. FITTO Cohesion and Reforms	K. KALLAS Foreign Affairs and Security Policy	14.30-17.30	R. MİNİZATU People, Skills and Preparedness	S. SÉJOURNÉ Prosperity and Industrial Strategy
			18.30-21.30	T. RIBERA Clean, Just and Competitive Transition	H. VIRKKUNEN Tech Sovereignty, Security and Democracy

Glenn Micallef - Commissaire désigné pour l'équité intergénérationnelle, la jeunesse, la culture et le sport

“Le renforcement du modèle sportif européen fondé sur la solidarité, les valeurs et la compétitivité sera l'une de mes principales priorités, si je suis confirmée dans mes fonctions.”



Source: https://x.com/Europarl_EN/status/1850881214980251825

- **Editorial**

4



POLITIQUES SPORTIVES EUROPÉENNES ET PROGRAMMES DE FINANCEMENT

- **Le nouveau Collège européen des commissaires est prêt pour les auditions : la vision de Micallef et Mînzatu sur le sport et Erasmus+**

5

- **Règlement de transfert, règles de propriété et clauses contractuelles de la FIFA devant la Cour de justice de l'Union européenne**

6

- **Réaffirmer l'engagement en faveur de l'intégrité du sport : résultats de la 18ème conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur le sport**

8

- **Assemblée Générale de l'ACNO : Le projet OCEAN promu à 206 CNO**

9

- **Évènements à venir**

11



EDITORIAL

Chers lecteurs, chères lectrices,

L'impact des grands événements sportifs sur la pratique active du sport et l'adhésion aux clubs sportifs est un sujet de discussion régulier. Ces jours-ci, tant la France que l'Allemagne ont enregistré un nombre record de nouveaux membres de clubs. Ces chiffres sont encourageants et sont certainement dus à plusieurs facteurs.

Tout d'abord, la pandémie de coronavirus a renforcé l'envie de pratiquer une activité physique avec d'autres personnes. Il y a une différence entre faire du sport seul et le faire dans un environnement social. Par ailleurs, les images fantastiques des Jeux olympiques et paralympiques de Paris ont certainement motivé de nombreuses personnes à se remettre au sport et ont éveillé leur intérêt pour la reprise du sport ou l'apprentissage d'un nouveau sport sous la supervision d'un professionnel dans un club.

Même si certains clubs ont déjà du mal à fournir suffisamment d'entraîneurs et de encadrants, il faut maintenant tout mettre en œuvre pour que les nouveaux inscrits restent dans les clubs. Cela vaut en particulier pour les nombreux enfants et jeunes dont la part dans les inscriptions a particulièrement augmenté.

Les auditions de la nouvelle Commission européenne ont débuté le lundi 4 novembre avec l'audition du commissaire chargé du Sport, Glenn Micallef. L'expérience montre que tous les commissaires désignés ne sont pas confirmés par le Parlement européen. Différentes raisons ont conduit au rejet de commissaires désignés dans le passé : déficits professionnels, problèmes d'intégrité personnelle ou jeux purement politiques et de pouvoir entre les institutions ont également joué un rôle dans le passé. Dans ce contexte, il serait très surprenant que le nouveau collège des commissaires entre encore en fonction en 2024.

Sur une note plus personnelle, une nouvelle collègue, le Dr Iva Glibo, a commencé à travailler au Bureau des COE auprès de l'UE le 4 novembre. Iva renforcera l'équipe Financements et sera un atout majeur pour le bureau grâce à sa grande expertise scientifique et à son expérience pratique en matière de demande, de mise en œuvre et d'évaluation de projets européens. Nous nous réjouissons de travailler avec Iva et lui souhaitons beaucoup de joie et de succès dans son nouvel environnement à Bruxelles !



Meilleures salutations,



Folker Hellmund

Directeur du Bureau de représentation des COE auprès de l'UE



POLITIQUES SPORTIVES EUROPÉENNES ET PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Le nouveau Collège Commissaires européens est prêt pour les auditions : la vision de Micallef et Mînzatu sur le sport et Erasmus+

Après la nomination en septembre du nouveau Collège des Commissaires européens pour le mandat 2024-2029 - qui comprend Glenn Micallef de Malte en tant que Commissaire désigné pour l'équité intergénérationnelle, la jeunesse, la culture et le sport, et Roxana Mînzatu de Roumanie en tant que Vice-présidente exécutive désignée pour les personnes, les compétences et la préparation avec la responsabilité du programme Erasmus+ - la commission des affaires juridiques du Parlement européen (JURI) a mené et approuvé des examens des conflits d'intérêts pour l'ensemble des 26 commissaires désignés.

Avant les auditions, les commissaires désignés ont soumis des réponses écrites aux questions du Parlement européen avant le 22 octobre, offrant un aperçu détaillé de leurs priorités politiques.

Le sport et Erasmus+ à l'honneur

Dans sa réponse écrite, M. Micallef, en tant que Commissaire désigné responsable du sport, a souligné son engagement à améliorer le modèle sportif européen, en insistant sur la nécessité d'une action politique affirmée pour préserver ses valeurs fondamentales, telles que la solidarité, l'ouverture et la bonne gouvernance, tout en relevant des défis tels que la viabilité financière, la sous-représentation des femmes dans la gouvernance du sport et la promotion de l'inclusion, de la solidarité et de la santé publique.

Ses principales priorités consistent notamment à garantir l'accessibilité du sport à toutes les catégories démographiques, en particulier grâce à des initiatives locales soutenues par Erasmus+, telles que la campagne #BeActive et la Semaine européenne du sport, qui visent à favoriser le bien-être mental et physique dans toute l'Europe. Micallef considère que le sport est essentiel à la construction de la communauté, inculquant des valeurs de fair-play et de leadership, en particulier chez les jeunes.

Il devrait travailler en étroite collaboration avec d'autres commissaires, notamment Hadja Lahbib, responsable de la préparation, de la gestion des crises et de l'égalité, afin de veiller à ce que l'égalité des genres et l'inclusion sociale soient intégrées dans les politiques sportives et éducatives.

Soulignant le potentiel éducatif du sport, M. Micallef vise également à renforcer les synergies entre les politiques du sport et de l'éducation, en reconnaissant que les environnements tels que les clubs sportifs sont essentiels pour développer les compétences sociales et personnelles des jeunes. Conformément à cet objectif, M. Micallef a souligné l'importance d'Erasmus+ pour aider les jeunes à s'engager dans la société et à entrer en contact avec leurs pairs dans toute l'Europe.

Il a exprimé son soutien total au travail de Mînzatu, qui supervise Erasmus+, pour s'assurer que le programme continue à développer les compétences et la compréhension interculturelle chez les jeunes, afin d'améliorer leur participation au projet européen et de renforcer l'engagement démocratique. En outre, il prévoit de renforcer la diplomatie sportive européenne, en tirant parti d'événements majeurs tels que les Jeux olympiques et paralympiques pour présenter et diffuser les valeurs européennes de tolérance, d'égalité et de respect.

Le rôle de Mme Mînzatu en tant que vice-présidente exécutive consiste à superviser Erasmus+, un programme phare de son portefeuille visant à élargir les possibilités d'éducation et de mobilité, en particulier pour les groupes défavorisés. Elle se concentre sur l'élargissement de l'accès afin de s'assurer que les bénéficiaires d'Erasmus+ atteignent une population européenne plus diversifiée et soutiennent l'apprentissage tout au long de la vie dans des contextes formels et informels.

Reconnaissant le rôle des environnements d'apprentissage non formels, tels que les clubs sportifs et les activités de jeunesse, Mînzatu prévoit de collaborer étroitement avec le commissaire chargé de l'équité intergénérationnelle, de la jeunesse, de la culture et du sport afin de renforcer la dimension éducative et les compétences de ces environnements, en favorisant l'inclusion et la reconnaissance des compétences par-delà les frontières.

Bureau de représentation des COE auprès de l'UE se félicite de l'enthousiasme des commissaires désignés et de leur volonté apparente de collaborer avec le mouvement sportif, et attend avec impatience la confirmation de leur nomination.

Que se passe-t-il ensuite ?

La phase suivante comprend des auditions du 4 au 12 novembre, au cours desquelles les membres du Parlement européen évalueront l'aptitude des commissaires désignés à assumer leurs fonctions avant le vote final du Parlement européen sur le nouveau collège de commissaires.

Si elle est approuvée par le Parlement, la nouvelle Commission européenne pourrait commencer son mandat en décembre.

PLUS D'INFORMATIONS

[Auditions de confirmation pour la Commission européenne](#)

[Réponse écrite au questionnaire du Parlement européen au commissaire désigné - Glenn Micallef](#)

[Réponse écrite au questionnaire du Parlement européen adressé au commissaire désigné - Roxana Mînzatu](#)

[Réponse écrite au questionnaire du Parlement européen au commissaire désigné - Hadja Lahbib](#)

Règlement de transfert, règles de propriété et clauses contractuelles de la FIFA devant la Cour de justice de l'Union européenne

L'affaire Diarra : Un tournant pour les transferts de joueurs et les normes européennes

L'affaire Diarra (C-650/22), récemment jugée par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) le 4 octobre 2024, a attiré l'attention sur la compatibilité des règlements de la FIFA sur les transferts internationaux de joueurs avec le droit de l'UE. Cet arrêt a relancé le débat sur l'équilibre entre le pouvoir réglementaire des instances dirigeantes du sport et les droits fondamentaux garantis par le droit de l'Union européenne, en particulier les principes de libre circulation des travailleurs et le droit de la concurrence.

L'enjeu

Au cœur de l'affaire Diarra se trouve la question de savoir si le Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs (RSTP) de la FIFA restreint indûment la liberté de circulation des footballeurs professionnels au sein de l'UE et crée des conditions anticoncurrentielles sur le marché des transferts de joueurs.

Les faits de l'arrêt

La CJUE, statuant sur renvoi de la Cour d'appel belge de Mons, a estimé que plusieurs aspects du RSTP de la FIFA étaient incompatibles avec le droit de l'Union européenne.

La Cour a déterminé que ces règles entravent la libre circulation des joueurs qui souhaitent rejoindre un nouveau club dans un autre État membre de l'UE en imposant des risques juridiques, financiers et sportifs importants tant aux joueurs qu'aux clubs.

La Cour a spécifiquement identifié les problèmes suivants dans les règlements de la FIFA :

- Définition imprécise de la notion de « juste cause » : La RSTP prévoit le versement d'une indemnité à l'ancien club si un joueur met fin à son contrat sans « juste cause ». Cependant, la Cour a estimé que ce terme était imprécis, entraînant des résultats imprévisibles et un manque de sécurité juridique.
- Indemnité disproportionnée : La Cour a critiqué les critères utilisés pour calculer l'indemnisation, estimant qu'ils semblaient axés sur la protection des intérêts financiers des clubs plutôt que sur le bon déroulement des compétitions.
- Responsabilité conjointe et sanctions sportives : La Cour a estimé que l'imposition d'une responsabilité conjointe au nouveau club et les sanctions sportives potentielles, telles que les interdictions de transfert, étaient disproportionnées et allaient au-delà de ce qui est nécessaire pour maintenir l'intégrité des compétitions.
- Restriction de la concurrence : La Cour a estimé que le système s'apparentait à un accord de « non-sollicitation » entre clubs, restreignant la concurrence sur le marché du recrutement des joueurs.

La CJUE a conclu que le règlement de la FIFA violait à la fois l'article 45 (libre circulation des travailleurs) et l'article 101 (règles de concurrence) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

L'avis des experts

Les experts juridiques ont présenté [différents points de vue](#) sur l'impact potentiel de l'arrêt Diarra sur le système de transfert des joueurs de football :

Les experts s'accordent à dire que l'arrêt Diarra signale la nécessité d'une réforme plutôt que la fin du système de transfert des joueurs de football. Stephen Weatherill (professeur de droit européen à l'Université d'Oxford) suggère des ajustements mineurs, tels que des périodes d'attente, pour équilibrer la mobilité des joueurs et l'intégrité de la compétition. Mario Flores Chemor (directeur juridique, Association européenne des clubs) et Sinziana Ianc (associée directrice, Linklaters) considèrent que l'arrêt confirme les éléments fondamentaux tels que les compensations et les sanctions, tout en soutenant une approche plus flexible et conforme aux règles de l'UE. Carol Couse (associée, Mills & Reeve) prévoit une évolution vers des contrats plus détaillés avec des clauses de rachat pour minimiser les risques de violations unilatérales, tandis que Pieter Paepe (associé, Edson Legal) appelle à une plus grande autonomie des joueurs, remettant en question le rôle de la FIFA dans l'application des contrats.

Antoine Duval (chercheur, Institut T.M.C. Asser) soulève des préoccupations plus larges, avertissant que la décision pourrait concentrer les talents dans les clubs les plus riches et réduire le rôle du marché des transferts dans la distribution des ressources aux ligues plus petites, ce qui risque d'aggraver le déséquilibre financier. M. Duval souligne que des réformes concertées sont essentielles pour garantir la solidarité financière entre les ligues. Andrea Cattaneo (maître de conférences, Edge Hill University) soutient le point de vue de M. Duval, estimant que cette décision incite les instances dirigeantes du sport à impliquer plus activement les parties prenantes dans la gouvernance, afin de favoriser des pratiques industrielles plus équitables.

Bien qu'il ait un impact direct sur le football, l'arrêt pourrait également influencer les règles de transfert et de contrat dans d'autres sports, tels que le handball ou le basket-ball. Alors que la FIFA réexamine l'article 17, les principes établis par la CJUE, tels que le plafonnement de la compensation pour les frais non amortis, peuvent temporairement ralentir l'activité de transfert et affecter les clubs qui dépendent des revenus de transfert.

Le RFC Seraing conteste l'interdiction de la propriété par des tiers imposée par la FIFA : Audience de la CJUE

Le 1er octobre 2024, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a tenu une audience dans l'affaire Royal Football Club Seraing (RFC Seraing) contre la FIFA et l'Association royale belge de football ([C-600/23](#)). Le RFC Seraing a contesté l'interdiction par la FIFA de la propriété par des tiers des droits économiques des joueurs, affirmant que cette réglementation est contraire au droit communautaire. Le club a demandé une indemnisation pour les dommages causés par les sanctions de la FIFA, qui ont été confirmées par le Tribunal arbitral du sport (TAS) et par le Tribunal fédéral suisse. La Cour suprême de Belgique a posé des questions concernant la compatibilité de ces décisions avec le droit communautaire. L'avocat général devrait rendre ses conclusions en janvier 2025 et l'arrêt pourrait être rendu au cours du second semestre 2025.

Conclusions de l'avocat général : une clause contractuelle exigeant des jeunes athlètes qu'ils transfèrent leurs revenus futurs peut être abusive si elle est déséquilibrée.

Dans une autre affaire ([C-365/23](#)), l'avocat général Rantos a rendu un avis concernant une clause contractuelle imposant à un jeune athlète de partager une partie de ses revenus futurs avec une société qui l'a aidé à développer sa carrière sportive. M. Rantos a estimé que de telles clauses pouvaient être considérées comme « abusives » en vertu de la législation européenne sur la protection des consommateurs si elles créent un déséquilibre significatif entre les droits et les obligations du jeune athlète et de l'entreprise. Il a souligné la nécessité de la transparence et d'un lien raisonnable entre la rémunération demandée et la valeur des services fournis. Cet avis, bien que non contraignant, pourrait influencer les futures décisions des tribunaux concernant les contrats impliquant de jeunes athlètes.

PLUS D'INFORMATIONS

[Communiqué de presse Diarra \(C650/22\)](#)

[Jugement Diarra \(C650/22\)](#)

[RFC Seraing \(C600/23\)](#)

[Communiqué de presse Clause contractuelle \(C-365/23\)](#)

[Conclusions de l'avocat général \(C-365/23\)](#)

Réaffirmer l'engagement en faveur de l'intégrité du sport : résultats de la 18ème conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur le sport

Du 8 au 10 octobre, la 18ème Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport s'est tenue à Porto, au Portugal, réunissant des représentants de plus de 40 pays, ainsi que des membres du Comité consultatif de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES). La conférence avait pour objectif de traiter de l'intégrité dans le sport, de la bonne gouvernance et de la promotion de l'inclusion. Thomas Bach, président du Comité international olympique, a prononcé un discours vidéo sur la Charte européenne du sport, soulignant que ces thèmes sont des piliers fondamentaux de la feuille de route stratégique de l'Agenda olympique.

Commémorant le 10ème anniversaire de la Convention sur la manipulation des compétitions sportives (Convention Macolin), l'événement a souligné l'importance d'une coopération internationale renforcée pour faire face au problème croissant de la manipulation des compétitions sportives. Il a en outre donné lieu à une [déclaration](#) réaffirmant l'importance de la convention Macolin pour la sauvegarde de l'intégrité du sport et renforçant l'engagement en faveur de la poursuite de sa mise en œuvre et de son extension.



La conférence ministérielle a abouti à l'adoption d'une [résolution](#) qui souligne la nécessité d'aligner l'importance sociétale du sport sur une approche renouvelée de la bonne gouvernance collaborative dans le sport, ce qui implique le respect des droits de l'homme, la promotion de l'inclusion sociale et du bien-être, la prise en compte des implications économiques et l'appel au renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes et des pratiques de bonne gouvernance.

Le 10 octobre, deux [sessions](#) ont été organisées sur le thème de la double carrière et du leadership à travers l'égalité des sexes dans le sport.

Dans son discours d'ouverture, Annamarie Phelps, présidente de la commission pour l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion des COE, a cité des données sur l'écart généralisé entre les hommes et les femmes dans les rôles de direction, en particulier dans le sport, et a appelé à des actions décisives.

Au cours de la discussion, elle a mentionné le [projet GAMES](#) et sa [réserve d'actions](#) comme des ressources clés pour soutenir les changements organisationnels.

La 19ème Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport devrait se tenir à Monaco en 2026.

PLUS D'INFORMATIONS

[Projet GAMES](#)



Assemblée Générale de l'ACNO : Le projet OCEAN promu à 206 CNO



Le projet OCEAN a franchi une étape importante dans sa promotion en participant à l'Assemblée générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO) à Cascais, au Portugal.

Cet événement, qui réunissait les 206 Comités Nationaux Olympiques (CNO), mais aussi des représentants des fédérations internationales, du CIO et des associations continentales, a été l'occasion de partager la vision et les outils d'OCEAN pour soutenir toutes les organisations sportives dans leurs efforts de développement durable.

Présentation à la session plénière

Au cours de la session plénière, Eva Rebmann, chef de projet d'OCEAN, a présenté sa série d'outils visant à aider les CNO et les organisations sportives à réduire leur empreinte carbone.

Elle a également présenté le calendrier de mise à disposition de tous les outils :



- L'outil de mesure de l'empreinte carbone, disponible en décembre, qui permettra aux CNO de mesurer et de visualiser leurs émissions de carbone et de fixer des objectifs de réduction conformément au cadre d'action des Nations Unies du sport pour le climat.
- Le recueil d'actions, lancé en novembre, qui comprend plus de 100 mesures pratiques pour aider les organisations sportives à créer des stratégies efficaces de réduction de l'empreinte carbone.
- Le Guide pour les responsables de l'action climatique, qui sera publié en décembre, et qui fournit une feuille de route détaillée pour la mise en place de stratégies climatiques dans les organisations sportives.
- Des études de cas de 18 CNO qui ont mis en œuvre leurs plans de réduction des émissions de carbone et qui serviront de modèles à d'autres organisations d'ici avril.

Conversations au stand Durabilité

L'implication d'OCEAN s'est étendue au stand Durabilité, où elle s'est associée au Comité international olympique (CIO), au cadre d'action des Nations unies du sport pour le climat (UN Sports for Climate Action Framework) et à Sports for Nature. Cet espace a facilité les discussions avec les CNO, offrant une chance d'approfondir la façon dont ces outils peuvent être appliqués de manière pratique au-delà du consortium du projet.

Et maintenant?

L'équipe d'OCEAN encourage les CNO et les organisations sportives à profiter des ressources à venir pour prendre des mesures en faveur du climat.

Restez connectés car les ressources commenceront à être diffusées en novembre.

PLUS D'INFORMATIONS

[Voir la présentation \(à partir de 07:38\)](#)

[Article sur LinkedIn](#)

[S'abonner à la lettre d'information](#)

[Site web d'OCEAN](#)

The OCEAN Carbon Footprint Measurement and Reduction Tool

- Available for all 206 NOCs in the world
- FREE of use
- In English, Spanish and French

Find more about the OCEAN Project:



OCEAN Project Manager
Eva Rebmann
rebmann@euoffice.eurolympic.org

OCEAN PROJECT

Empowering NOCs to lead example in Climate Action

- 1 Educate to lead climate action
- 2 Measure NOCs' carbon footprint thanks to a dedicated tool
- 3 Reduce NOCs' carbon footprint, in line with UN S4CA



OCEAN Co-funded by the European Union



ÉVÈNEMENTS À VENIR

13 - 14 novembre 2024

Special Competence Seminar du bureau de représentation des COE auprès de l'UE

02 - 05 décembre 2024

Réunion OCEAN (Prague)

16 décembre 2024

Journée d'information Erasmus+ Sport (en ligne)



EOC EU Office
71, Avenue de Cortenbergh
1000 Bruxelles, Belgique



+32 2 738 03 20



info@euoffice.eurolympic.org



www.euoffice.eurolympic.org



EUROPEAN
OLYMPIC
COMMITTEES



EU
Office